



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 16718

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'application de la loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011 relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 1er, II, 2°, chapitre 1er de ladite loi, concernant la Constitution du tribunal de police pour connaître des contraventions des quatre premières classes, exceptions à la règle selon laquelle le tribunal est constitué par un juge de proximité et, à défaut, par un juge du tribunal d'instance, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16718

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 972

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)